

L'Association européenne de libre-échange (AELE), qui comprend l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse, poursuit trois objectifs: réaliser le libre-échange entre ses pays membres pour ce qui est des produits industriels; aider à la création d'un marché unique qui viserait les pays d'Europe occidentale; et contribuer au développement des échanges internationaux en général.

Ces dernières années, les pays membres de l'OTAN sans exception ont déployé beaucoup d'efforts pour participer aux programmes de coopération de l'OTAN en matière d'armements. Cette initiative résultait de la nécessité de partager les coûts, les risques et les technologies nécessaires pour contrer la menace soviétique. Le Canada - tant le gouvernement que l'industrie - a participé à plusieurs programmes de coopération. Les débouchés s'annoncent prometteurs pour l'avenir. Le gouvernement canadien devrait aider son industrie à jouer un rôle plus actif dans les projets de coopération de l'OTAN.

CONCLUSIONS

A la question de savoir ce que le NIAG attend de l'Europe de 1992 et ce qu'il entend faire à cet égard, voici des éléments de réponse présentés par les membres de la section canadienne du NIAG. Ils se veulent plutôt une amorce de discussion qu'un véritable énoncé de principes.

1. La formation de consortiums sera plus fréquente et deviendra même essentielle dans le secteur de la défense et du secteur lié à la défense. Les sociétés canadiennes devraient sans cesse être à l'affût des occasions pour former des jumelages et revoir leur stratégie industrielle en fonction d'une participation éventuelle à des consortiums.
2. La recherche-développement est une composante essentielle non seulement pour être à la fine pointe de la technologie mais pour devancer de loin la concurrence. L'industrie doit intensifier son volet recherche-développement dans le cadre de sa stratégie industrielle tout en continuant de faire des pressions pour que le gouvernement prenne les mesures concrètes nécessaires dans le domaine de la R & D.
3. Les sociétés canadiennes feraient bien de vérifier si leurs plans d'exploitation tiennent compte de l'Europe nouvelle. Il faudrait peut-être qu'elles pensent à allonger la période pour juger du rendement des investissements si elles veulent s'imposer sur le nouveau marché de 1992.
4. Les sociétés doivent accroître la qualité et la fiabilité de leurs produits en misant davantage sur l'excellence. En même temps, il faut que les produits satisfassent aux exigences essentielles tout en restant concurrentiels. Il faut aussi augmenter la productivité et comprimer les coûts pour être plus concurrentiel.
5. Nos entreprises pourraient conclure des ententes plus étroites ou différentes avec leurs sociétés-mères pour leur permettre d'avoir accès au marché européen. Ceci est particulièrement important si la société-mère provient de la CE.
6. La libéralisation des règles régissant les transferts de technologie faciliterait la tâche des compagnies désireuses de s'associer. Il faudrait, de toute évidence, que les garanties nécessaires soient respectées et que le tout se fasse sur une base de réciprocité.